

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2008.

Le QUATRE SEPTEMBRE de l'an deux mille huit à dix huit heures trente cinq, le Conseil Municipal de GOYRANS, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis ROBERT, Maire.

Etaient présents:

Mmes BARKE, BOUIN, HAITCE, RAMON, PETIT-ANORO
MM DUVERT, LEBLANC, ROBERT Patrice, SAVONNET, SCHAAK.

Absents excusés: M. GUILLEN, procuration donnée à Mme PETIT-ANORO, M LACROIX, procuration donnée à M. SCHAAK, M MERLE procuration donnée à Mme HAITCE, M RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance: Pascal DUVERT

Date de la convocation : 29 août 2008.

Jean-Louis ROBERT informe l'assemblée de la naissance le 29 juillet dernier du petit Leny fils de Valérie, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- 1- Rentrée scolaire 2008-2009 : horaires de classe, organisation du périscolaire
- 2- Tarifs de garderie et de cantine.
- 3- Programme amendes de police (RD68, aménagement de sécurité, traversée de l'agglomération).
- 4- Admission en non valeur des dettes d'assainissement datant de 2003.
- 5- Validation de l'arrêté sur la circulation sur la place des Marronniers.
- 6- Questions diverses.

1 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 25 juin 2008.

Monsieur Le Maire demande l'assemblée si les présents ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté par un vote à l'unanimité des présents et représentés.

2 Désignation d'un correspondant défense.

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Il rappelle que M LACROIX s'est porté candidat. Il demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidats. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le conseil municipal émet un avis favorable par un vote à l'unanimité des présents et des représentés.

M LACROIX est désigné correspondant défense.

3 Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées (SITPA) à la commune de CANENS.

Vote POUR à l'unanimité des présents.

4 Administration en non valeur des dettes d'assainissement datant de 2003.

Jean-Louis ROBERT expose le fait que plusieurs contribuables goyransais redevables de la taxe d'assainissement datant de 2003 ne se sont pas acquittés du paiement de cette dette.

Après discussion et échanges des membres de l'assemblée, le président de séance décide :

- de ne pas apurer la dette,
- de procéder à une relance des contribuables pour leur demander de régler leur dette.

Vote contre l'admission en non valeur des dettes d'assainissement datant de 2003, à l'unanimité des présents.

5 Programme amendes de police (RD68, aménagement de sécurité, traversée de l'agglomération).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M TORRINE de la DDE basé à VILLEFRANCHE-LAURAGAIS a fini l'étude concernant le programme de travaux sur la RD68. L'étude avait été lancée pour répondre aux demandes exprimées par les goyransais présents lors de la réunion publique sur la sécurité routière qui s'est tenue le 10 juillet 2008.

L'étude propose 3 actions d'amélioration : la mise en place d'un sens unique de circulation autour de l'école élémentaire, la mise en place d'une zone 30 au centre du village, l'habillage des îlots des ralentisseurs. Monsieur le Maire précise également que la zone trente nécessite la fourniture et la pose de 4 panneaux de limitation de vitesse ainsi que l'installation de jardinières à hauteur du ralentisseur proche de la salle des fêtes. Le coût est évalué à 2120 Euros.

M SAVONNET fait remarquer que sur la section de route qui précède le centre du village le stationnement alterné n'est pas respecté.

Mme RAMON pense que la zone 30 n'est pas nécessaire. Contrairement à l'aménagement des îlots qui permettrait de *faire prendre conscience*.

M LEBLANC propose de substituer aux panneaux 30 des panneaux mentionnant la présence des enfants, cette zone étant située à proximité des 2 écoles, de la salle des fêtes, et des tennis.

M SCHAAK pose également la question du stationnement alterné. Il propose aussi de prendre en compte la sécurité des divers utilisateurs de la RD, notamment des cyclistes.

Monsieur le Maire propose de constituer une commission extra municipale. Une nouvelle réunion est prévue sur le thème de la sécurité routière le 9 septembre. Celle-ci nous permettra de rendre compte directement d'actions concrètes 2 mois après la première réunion. La commission extra municipale pourrait se constituer à cette occasion.

M DUVERT rappelle qu'une journée sécurité routière a été organisée le jour de la rentrée scolaire, le mardi 2 septembre entre 7 heures 30 et 10 heures. 200 brochures accompagnées d'une note de la mairie rappelant les risques et les amendes liés à la vitesse excessive ont été distribuées. L'accueil de la part des automobilistes a été favorable.

Monsieur le Maire rappelle que le coût du « sécurité routière » étudié par la DDE projet est estimé pour l'année 2008-2009 à 9 120 Euros. Le programme d'amende de police devrait être en mesure de le financer à hauteur de 50%. Le centre du village est une zone sensible notamment pour les piétons. Acceptez vous que cette zone 30 soit matérialisée ? Ce premier projet correspond à une demande forte des habitants présents à la réunion du mois de juillet.

Approuvez-vous le projet global de zone 30 ?

Le projet est approuvé à la majorité des présents avec une abstention de M ROBERT Patrice et un vote contre de Mme RAMON.

Donnez-vous délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention ?

La délégation est approuvée à la majorité des présents avec deux votes contre de Mme RAMON et de M ROBERT Patrice.

6 Validation de l'arrêté sur la circulation autour de la place des Marronniers.

Monsieur le maire présente le dispositif de sens unique de circulation autour de l'école élémentaire. Il rappelle qu'un arrêté municipal a été pris vendredi 29 août 2008 pour mettre en place un sens interdit. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cet arrêté. Des observations sont émises. M ROBERT Patrice fait remarquer que le dispositif est trop lourd et est circonspect quant au deuxième sens interdit. Mme HAITCE rappelle que ce dispositif est une demande de longue date de la part des parents d'élèves. M le Maire rappelle que cette idée de sens unique autour de l'école est ressortie notamment de la réunion publique sur la sécurité routière qui s'est tenue en présence de nombreux goyrannais au début du mois de juillet. Mme BOUIN insiste sur le fait que le sens unique présente l'avantage de fluidifier le trafic. Jusqu'à présent, les allées et venues du matin occasionnaient un risque pour les piétons. Avec le sens unique, le risque sera diminué et il n'y a pas d'embouteillage. M DUVERT rappelle que le sens de circulation a notamment été étudié pour permettre la dépose des enfants côté droit du véhicule pour qu'ils accèdent directement au trottoir de l'école sans avoir à traverser la rue. Monsieur le Maire prend note des remarques et précise que les panneaux de sens interdit mis en place faisaient partie des immobilisations de la municipalité. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

L'arrêté est approuvé à la majorité des présents avec une abstention de M ROBERT Patrice.

7 Embauche de personnel technique ou administratif.

Mme BOUIN informe le conseil que Marc, l'employé municipal, est en arrêt maladie pour un minimum d'un mois. Elle demande que M DUCASSE, employé municipal d'Aureville, soit recruté en renfort deux jours par semaine, le jeudi et le vendredi pendant l'absence de Marc.

Vote à l'unanimité des présents.

8 Rentrée scolaire 2008-2009 : horaires de classe, organisation du périscolaire.

Mme BOUIN refait l'historique des échanges qui se sont succédés depuis juin 2008, et souligne les incertitudes concernant les rythmes scolaires et l'organisation du périscolaire du fait d'une non décision de l'IA à ce jour. Une chose semble être certaine, c'est que l'organisation de la semaine scolaire devra être la même sur les 3 communes , Clermont le Fort, Aureville et Goyrans. Il est souligné la difficulté pour les parents de négocier leurs horaires de travail, en fonction des horaires scolaires, et, pour la commune, les contraintes pour l'organisation des services de garderie.

Jean Louis ROBERT regrette le manque de concertation entre les différents conseils municipaux, il propose une rencontre inter communale rapide afin d'harmoniser les points de vues et de les présenter aux IA de Portet dont dépend Goyrans, et de Castanet qui gère Clermont et Aureville.

9 Tarifs de garderie et de cantine.

Chantal BOUIN , rappelle que les tarifs de la garderie n'ont pas augmentés depuis 2003.

Que les nouveaux horaires, si la semaine de 5 demi journée est actée, entraîneront 2 heures de garderie supplémentaires , ce qui conduit à une hausse des coûts de garderie importante.

En tout état de cause et dans l'attente des horaires définitifs, il est décidé de commencer l'année scolaire suivant les règles de 2007- 2008.

Quel que soit l'organisation de la semaine scolaire, il est décidé de mettre en place une tarification à la semaine et de taxer les retards à la sortie des enfants.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h.